

Règlement intérieur USTH

- L'accès à la salle et à ses équipements est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

- La salle est interdite aux enfants en bas âge.

- La salle est interdite aux animaux.

- Les personnes extérieures à l'association ou non-adhérents ne sont pas autorisées à s'entraîner et n'ont pas vocation à rester au sein de la salle. Sans demande préalable par téléphone/mail et sans l'accord de l'un des membres du bureau, les sportifs - même expérimentés - extérieurs à l'association ne sont pas autorisés à s'entraîner.

- Les séances « découverte » se limitent au nombre de 3 et :

- Ne concernent que les personnes néophytes en haltérophilie, musculation.

- Doivent se faire en présence d'un entraîneur ou d'au moins un des membres du bureau.

Comportement des abonnés dans la salle :

- Respecter les consignes de sécurité. Ne pas pratiquer d'exercices qui puissent vous mettre en danger vous-même ou autrui.

- Utiliser les équipements en respectant leur mode d'utilisation ainsi que leurs consignes de sécurité. Si nécessaire demandez l'aide d'autres abonnés.

- Utiliser une serviette pour recouvrir les bancs et autres assises en contact avec votre peau. Utiliser une serviette sous votre tête sur les bancs de développé couché pour protéger le matériel.

- Utiliser les produits mis à votre disposition pour nettoyer/désinfecter le matériel après utilisation.

- Ranger le matériel après utilisation.

- Porter des vêtements propres et adaptés à l'exercice que vous pratiquez.

- Le port de chaussures de sport est obligatoire, que ce soit dans la salle ou sur les plateaux.

- Laisser les sacs au vestiaire.

- Ne pas utiliser ou vendre de produits illicites, ou dopants sous peine d'exclusion et de poursuite.

L'utilisation d'ammoniaque n'est pas autorisée sous peine d'exclusion.

- Ne pas vendre de compléments alimentaires dans l'enceinte du club, ni en dehors.

- Ne pas utiliser de talc directement sur les plateaux. Nettoyer les plateaux après votre passage si vous avez utilisé du talc et ce même si ce dernier n'a pas été appliqué directement sur le plateau.

- La musique doit rester à un niveau sonore raisonnable.

- Respecter scrupuleusement les horaires de la salle.

Tout manquement à ces règles sera suivi d'un avertissement voire de sanctions et, si nécessaire, la personne avertie pourra être renvoyée de la salle, sans remboursement possible.

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle et l'accepte. »

Nom et Signature de l'adhérent / adhérente :